

**Compte-rendu du comité départemental Natura 2000
du 16 avril 2013**

Le comité départemental Natura 2000 s'est déroulé sous la présidence de monsieur CHASSAING, secrétaire général de la préfecture, qui ouvre la séance en rappelant que le comité départemental de mars 2012 portait sur la finalisation de l'élaboration de listes d'activités soumises à évaluation des incidences, et que celui-ci est essentiellement consacré au bilan de l'animation des sites Natura 2000 gersois.

A ce titre, il donne la parole à madame LEMOUZY de l'ADASEA du Gers, qui présente successivement les actions conduites sur trois sites gersois (cf. annexe 1) :

- « Les étangs d'Armagnac »,
- « Coteaux de l'Osse et du Lizet vers Montesquiou »
- « Vallée et coteaux de la Lauze ».

Puis, madame PERROT de l'Institution Adour expose les principales caractéristiques du site interdépartemental « Vallée de l'Adour » et les actions menées dans le cadre de l'animation (cf. annexe 2). Cette présentation ne suscite pas de question.

A son tour, monsieur LANS de la DDT du Gers retrace l'état d'avancement du document d'objectifs du site interdépartemental « La Gélise » (cf. annexe 3), et salue la présence de monsieur NAILLE, président du COPIL.

A l'issue du diaporama, monsieur NAILLE indique que tous les documents concernant le site de la Gélise, dont le futur document d'objectifs, seront publiés sur le site internet du syndicat mixte du Pays d'Albret.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée en vue de recueillir d'éventuelles réactions. Monsieur MALABIRADE, vice-président de la chambre d'agriculture, demande s'il a été constaté des collisions avec le vison d'Europe. Monsieur LANS répond que les collisions routières ont été signalées par les naturalistes comme étant un des facteurs importants de mortalité du vison d'Europe.

Monsieur NAILLE explique que concernant le Lot et Garonne, seuls des écrasements de visons d'Amérique ont pu être observés. Il rappelle que bien qu'étant actuellement colonisée par cette espèce, la Gélise représente un site favorable à l'accueil du vison d'Europe, qui pourrait être réintroduit après avoir procédé à l'éradication du vison d'Amérique.

A ces propos, monsieur MALABIRADE réagit pour faire part de son interrogation quant à l'utilité de procéder à des aménagements lourds d'ouvrages routiers, en vue de la préservation du vison d'Europe, dont la présence n'a pas été confirmée, et estime que le département du Gers doit se consacrer à d'autres priorités en matière d'investissements routiers. Il admet toutefois que des mesures d'accompagnement visant à sa préservation sont nécessaires.

Monsieur LANS souligne l'existence d'un plan national de restauration du vison d'Europe dont l'aire d'application couvre notamment le département du Gers dans le cadre d'une reconquête du territoire, et précise que ce type d'action s'inscrit pleinement dans ce plan.

Selon monsieur UHLMANN, il convient de distinguer l'aménagement du réseau routier existant et la conception d'ouvrages neufs permettant la préservation du vison, dont le coût est largement inférieur.

Une fois les réactions de l'assistance exprimées, la présentation du bilan de l'animation s'achève par l'intervention de mademoiselle DUFAU, concernant le site « Réseau hydrographique du Midou-Ludon » pour lequel l'ADASEA a été désignée pour l'élaboration du document d'objectifs (cf. annexe 1).

Avant de conclure, le secrétaire général recueille de nouvelles réactions, dont celle de Madame ADDA, conseillère régionale, qui le remercie d'associer la région Midi-Pyrénées à cette démarche, et rappelle que le conseil régional intervient sur la préservation des zones humides via un dispositif de soutien des actions menées par différents acteurs, dont l'ADASEA, notamment sur les étangs d'Armagnac et les mares de l'Astarac.

Monsieur MALABIRADE témoigne du soutien de la chambre d'agriculture à la préservation de la biodiversité, mais espère que les dispositifs mis en place, et notamment l'évaluation des incidences dont il note le coût parfois élevé, ne soient pas un frein au développement de l'activité économique. A ce titre, il appelle à la vigilance des différents acteurs de façon à ce que les zones Natura 2000 -et leur éventuelle extension- n'aillent pas à l'encontre du développement économique.

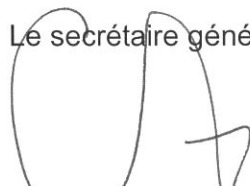
Madame PERROT rappelle l'intérêt d'orienter les porteurs de projets auprès des animateurs des sites, dont le rôle est de les accompagner et de leur apporter toute information utile pouvant les aider à rédiger l'évaluation d'incidences.

Monsieur LAURA, représentant la propriété privée rurale, approuve les propos de monsieur MALABIRADE, et espère que les cultures de céréales présentes sur le Midou-Ludon ne seront pas remises en cause de façon à maintenir l'économie. Par ailleurs, il fait part de sa surprise quant à la faible évolution des effectifs du vison d'Europe, et regrette la mise en œuvre de moyens financiers considérables pour deux espèces dont l'une reste peu visible, et l'autre n'ayant toujours pas éradiquée.

Monsieur CHASSAING souligne l'importance de l'équilibre à trouver entre protection de l'environnement et développement de l'économie.

Puis, il clôt la séance en remerciant les membres de leur participation, et annonce la tenue en suivant de la commission départementale de la nature, des paysages et sites en formation nature.

Le secrétaire général



Christian CHASSAING

Annexes :

Annexe 1 - Diaporamas ADASEA (Lauze, Lizet, Etangs d'Armagnac et Midou-Ludon)

Annexe 2 - Diaporama Institution Adour (Vallée de l'Adour)

Annexe 3 - Diaporama DDT (la Gélise)

Liste des membres présents :

M. CHASSAING, secrétaire général de la préfecture
M. KROMWELL, sous-préfet de Condom
M. BLACHERE, directeur départemental des territoires
M. UHLMANN, chef du service territoire et patrimoines de la DDT
M. LANS, chef de l'unité environnement de la DDT du Gers
M. ZURAW, chef du bureau droit de l'environnement de la préfecture
M. ROGER, maire de LAMAGUERE et président du comité de pilotage de la Lauze
M. NAILLE, président du comité de pilote de la Gélise
M. DUPUY, association des maires du Gers
Mme AUBIGNAT, ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
M. LAURA, propriété privée rurale
M. PALOSSE, délégation militaire du Gers
M. DEROY, confédération paysanne
M. CAMGUILHEM, association Les amis de la terre
M. BACQUE, chambre d'agriculture
M. MALABIRADE, chambre d'agriculture
M. EVENOU, expert naturaliste
Mme ADDA, conseillère régionale
M. LESPONNE, CPIE pays gersois
M. de MARCILLAC, centre régional de la propriété forestière du Gers et syndicat de la propriété forestière
Mme CAZALS, conseil général
M. DIDIER, président de l'ADASEA du Gers
Mme LEMOUZY, ADASEA du Gers
Mme BELVEZE, ADASEA du Gers
Mme PERROT, Institution Adour
Mme TAUZIN, fédération de la pêche et des milieux aquatiques
M. ESPINASSE, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
Mme MAZUEL, unité environnement de la DDT du Gers

Membres excusés :

M. le colonel de la gendarmerie du Gers
M. DURANTHON, directeur du muséum de Toulouse
Mme DEVELAY, représentant le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Mme BOUSQUET, délégation territoriale de l'agence régionale de la santé
Mme PEREZ-SAPPIA, service territorial de l'architecture et du patrimoine
M. NONON, centre national de la propriété forestière
Mme CRISPEL, association Itinériss Magni
M. PECOUT, représentant des professionnels exploitant des carrières
M. CARRERE, représentant des professionnels exploitant des carrières
Mme BREUIL, Agence de l'eau Adour-Garonne
M. DOLIGE et M. CASTELLS, chambre de commerce et d'industrie
M. ARTIGOLE, coordination rurale.